

Règlement

Article 1 : Esprit de la Manifestation du 6 et 7 juin 2020

Le Lions club de La Châtre en Berry organise avec ses partenaires le 19^{ème} Auto Rétro Sport de la Vallée Noire sur le Circuit Maurice Tissandier à LA CHATRE (36400) dans un esprit de convivialité de solidarité et de total bénévolat ; afin de récolter la somme la plus importante possible au profit des œuvres et actions sociales du club. Chacun est invité dans cet esprit.

Article 2 : Participation à la réunion / Demande d'engagement

L'inscription est obligatoire

- les véhicules non inscrits ne pourront pas accéder au parc
- l'inscription est individuelle, chaque participant devant remplir et signer sa demande d'engagement. (Les clubs ne peuvent se contenter d'une liste d'engagements).
- les participants doivent choisir lors de l'inscription entre plusieurs formules.

Les tarifs sont précisés sur la feuille d'engagement. En cas de désistement après le 30 mai 2020, le règlement restera acquis à l'organisateur à titre de don.

Article 3 : Véhicules admis dans le parc

Ne seront admis dans le parc que les véhicules suivants, de belle présentation, d'état strictement d'origine ou préparation course d'époque :

- Les voitures, de course, de sport et de tourisme, de plus de vingt cinq ans d'âge
- Les voitures d'exception.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout engagement ne correspondant pas à l'esprit GT de la réunion.

Chacun devra se conformer aux instructions de présentation des véhicules par marque ou par thème, et regagner son emplacement après chaque déplacement, pour une exposition harmonieuse.

Article 4 : Respect des plateaux

- ◆ Chaque concurrent devra respecter son plateau et ne pas chercher à accéder à la piste dans le cadre d'un autre plateau sous peine d'exclusion. En aucun cas l'autocollant d'accès à la piste collé sur le pare-brise ne devra être interverti avec un autre sous peine d'exclusion.
- ◆ Afin de ne pas rater son plateau, il est demandé d'être sur place dès 8 heures et de lire le programme qui sera remis le samedi et le dimanche matin à l'arrivée et disponible sur internet..
- ◆ Il est indispensable de respecter l'homogénéité des plateaux :
 - ◆ Pour la sécurité
 - ◆ Pour la beauté de la réunion

Article 5 : Clôture des engagements

- ◆ La clôture des engagements est fixée au 8 mai 2020. Les demandes d'engagements non reçues à cette date avec les règlements correspondants ne seront prises en compte qu'à la discrétion de l'organisateur.
- ◆ Aucune modification d'engagement ne sera possible sans avoir reçu, préalablement à la réunion, l'accord de l'organisateur.

Article 6 : Confirmation d'engagement

L'engagement du participant sera confirmé sur le site internet <http://www.autoretrotransport.fr> dans l'onglet « Participants » il devra se présenter à l'entrée pour que l'organisateur effectue un pointage et devra aller immédiatement après au secrétariat pour récupérer tous les badges nécessaires et les autocollants d'accès à la piste.

Article 7 : Accès des véhicules à la piste

- ◆ L'accès à la piste se fera exclusivement par la **pré-grille** située dans le parc

- ◆ Ne seront admis en pré-grille que les véhicules munis d'un autocollant de pare-brise de la couleur du plateau appelé.
- ◆ Les horaires de mise en pré-grille pour chaque plateau seront précisés dans le programme.
- ◆ **Chaque pilote qui accède à la piste, le fait sous sa seule responsabilité. Il doit signer une décharge, dégageant l'organisateur en cas de dommages corporels ou matériels, tant aux véhicules qu'aux glissières de sécurité. De plus il devra fournir une attestation d'assurance en cours de validité pour son véhicule**
- ◆ **Le port du casque est obligatoire** (non fourni par l'organisateur).
- ◆ L'extincteur est également obligatoire.
- ◆ L'émission sonore du véhicule ne doit pas dépasser 90 db

Article 8 : Baptêmes de Piste / Accès passagers

Des baptêmes de piste payants seront effectués pendant les plateaux. Ne pourront accéder à la piste que les passagers munis d'un bracelet vendu par l'organisateur ou l'accompagnant muni de son bracelet **Seuls les passagers de baptêmes de piste payants sont assurés par la responsabilité civile de l'organisateur.**

Il est demandé à chaque participant d'effectuer au moins un baptême de piste payant.

Article 9 : Véhicules d'assistance / Remorques

Les véhicules d'assistance et les remorques seront stationnés dans le parc réservé à cet effet.

De même les berlines d'accompagnement ne pourront entrer sur le parc n'étant pas considérées comme véhicules d'assistance.

Article 10 : Absence d'accès à la piste pour les spectateurs

Les spectateurs ont accès à la totalité du parc. Par mesure de sécurité ils ne pourront pas accéder à la piste ni à la pré-grille.

Article 11 : Rallye

Les participants au rallye le font sous leur seule responsabilité s'agissant d'un rallye touristique, sans aucun aspect sportif. Ils s'engagent à respecter scrupuleusement les prescriptions du Code de la Route et s'interdisent de rechercher quelque responsabilité que ce soit des organisateurs.

Article 12 : Assurance responsabilité civile de l'organisateur

Elle couvre tous ceux qui participeront à l'organisation, y compris sur la piste (dans le cadre de leur affectation) ainsi que les spectateurs, (sauf ceux se trouvant irrégulièrement sur la piste) et les passagers payants des baptêmes de pistes. Les pilotes accèdent à la piste sous leur seule responsabilité.

L'organisateur est également déchargé de toute responsabilité pour les véhicules exposés dans le paddock dont leur propriétaire demeure seul gardien.

Article 13 : Respect du règlement

Conformément à ce qu'il a signé dans sa demande d'engagement, chaque concurrent s'engage à respecter scrupuleusement le règlement en ne perdant jamais de vue qu'il s'agit d'une réunion amicale et non sportive organisée par des bénévoles qui cherchent à améliorer la qualité et la convivialité, dans le cadre d'une action de solidarité et de générosité.

En outre, il est expressément convenu que vous autorisez le Lions Club de la Châtre à utiliser, à sa convenance, toutes photos ou prises de vues effectuées lors de la manifestation (circuit et/ou rallye) et que vous acceptez de voir votre nom figurer sur notre site internet <http://www.autoretrotransport.fr>